



Considérer l'eau comme un atout et non une contrainte !

Le SYMSAGEL, l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Lys (EPTB-Lys), a lancé une étude portant sur le secteur aval du bassin de la Bourre où plusieurs cours d'eau confluent, tout d'abord dans la Forêt de Nieppe (Bourre, Canal de la Nieppe, Berquigneuls), mais aussi à Merville, dont le réseau de cours d'eau constitue un noeud hydraulique des plus importants sur le bassin de la Lys.

Rappelons qu'on n'entre pas dans Merville sans passer sur un pont. La Ville en comporte 17. C'est en effet le point de convergence des principaux cours d'eau du bassin, puisque la Clarence y retrouve la Lys canalisée via la Vieille-Lys et la Bourre y rejoint cette même Lys canalisée presque en face de l'exutoire de la Clarence/Vieille-Lys. La Clarence, la Bourre et la Lawe, dont l'exutoire se situe à la Gorgue, sont les trois principaux affluents de la Lys canalisée.

Notre commune, de par sa géographie, est donc une importante zone d'enjeux hydrauliques et fluviaux. Au niveau de la Trame Verte et Bleue régionale, le territoire de Merville est considéré comme une zone humide. C'est dans ce cadre que notre commune a élaboré un projet d'éco-quartier en cœur de ville, avec pour objectif général de considérer l'eau comme un atout et non une contrainte.

L'étude du SYMSAGEL sur l'aval du Bassin de la Bourre doit permettre d'améliorer la connaissance des flux produits par celui-ci, afin d'essayer de mieux les réguler. Cette étude aidera également l'USAN à élaborer son plan de gestion de la Bourre, comme la Loi sur l'Eau le prévoit. Je ne puis que m'en féliciter.

En tant que membre du comité de pilotage de cette étude, la commune de Merville a rappelé à l'USAN et au SYMSAGEL l'urgence de moderniser le barrage des Capucins, dont la vétusté n'a de cesse de préoccuper les mervillois. Autre sujet de préoccupation, l'ouvrage du Pont de Pierre dont les vantaux sont totalement rouillés. VNF a réalisé une étude technique et proposé à la commune diverses modalités de réfection, après prise de compétence communale pour la maîtrise d'ouvrage. L'équipement est dans un tel mauvais état que l'eau ne circule pas, ce qui crée de l'eutrophisation. Il y a urgence écologique à mieux faire circuler l'eau et donc à réparer les ouvrages hydrauliques du Pont de Pierre et du Pont des Capucins.

Cet ouvrage du Pont des Capucins, par lequel il est nécessaire de commencer, ne répond plus à son rôle de régulation des crues, ni à son rôle de régulation des étiages (niveaux bas des cours d'eau en période de sécheresse). Les fuites présentes au niveau de l'ouvrage empêchent en effet de retenir l'eau lors des périodes sèches, ce qui est préjudiciable au cadre de vie, mais aussi à l'activité économique : les exploitants agricoles ne peuvent puiser l'eau dans la Bourre pour irriguer leurs cultures. Cette situation est également gênante pour le maintien de la vie piscicole. La modernisation du barrage des Capucins est prévue par l'USAN avec l'appui du SYMSAGEL et du Conseil Général, et il me semble essentiel que ces trois structures profitent des investigations en cours sur le bassin de la Bourre pour faire avancer ce dossier.

L'étude doit s'intéresser aussi à la recherche de nouveaux aménagements permettant de stocker des volumes de crues, sans compromettre le maintien des zones humides et la préservation des espaces agricoles et forestiers ; chaque nouveau mètre cube stocké en amont représentant un volume qui n'inondera pas les communes en aval. C'est un exercice de solidarité entre l'amont et l'aval. Rappelons que les Mervillois ont connu bien des inondations dont les plus importantes en 1993 et 1999.

Enfin, le travail réalisé par le SYMSAGEL va permettre de recenser les zones humides du secteur, lesquelles sont à distinguer des zones inondables : les zones inondables sont des secteurs destinés à stocker les trop-pleins de crues, tandis que les zones humides sont des espaces naturels gorgés d'eau une grande partie de l'année et qui constituent une composante essentielle de notre patrimoine écologique. Ces espaces jouent un rôle de filtre épurateur et abritent généralement des écosystèmes qui participent à la bonne santé de nos espaces de vie. Ces zones humides ont donc vocation à être protégées dans les PLU, dans le cadre des prescriptions du SCOT de Flandre Intérieure. En raison de ce rôle, et parce que ces espaces ont été fortement dégradés ces dernières décennies, leur préservation est capitale et celle-ci commence par un travail de recensement précédé d'un travail de définition. En s'appuyant sur les techniciens du SYMSAGEL, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys devra, avec l'USAN et les services de l'Etat, s'entendre sur la définition des zones humides et des zones inondables.

Toujours dans le cadre de cette étude, j'ai invité le SYMSAGEL à travailler en étroite relation avec le consultant dont s'est dotée la commune de Merville pour établir un programme pluri-annuel de corridors boisés et de zones humides, dans le cadre de l'appel à projets de la Région ; programme qui s'inscrit dans notre Agenda 21 local.

Le SYMSAGEL doit continuer à être un outil technique d'aide à la décision pour que les maîtres d'ouvrage puissent lancer des actions pertinentes en matière d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de prévention des inondations, de restauration des zones humides... Le SYMSAGEL ne peut être à la fois juge et partie. C'est pourquoi, il n'est pas souhaitable qu'il fasse les études et soit, en même temps, maître d'ouvrage des opérations. Sans remettre en cause la qualité des études et des préconisations de ce Syndicat, il sera nécessaire, à très court terme, de savoir précisément qui fait quoi car beaucoup d'élus - et j'en fais partie - ont une désagréable impression d'illisibilité entre les institutions qui s'occupent de l'eau, sur les objectifs à atteindre et les moyens mobilisables.

Comme nous l'avons fait sur la gestion durable des déchets, un forum sur l'eau largement ouvert sur le débat citoyen sera nécessaire. Le Pays Coeur de Flandre y travaille. Merville se propose naturellement de participer à son organisation.

Jacques PARENT Conseiller Général du Nord - Maire de Merville

NDLR : Cet article a été écrit avant que ne paraisse la Loi du 12 Juillet 2010 qui redéfinit les compétences respectives des Commissions Locales de l'Eau des SAGE et des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin telles qu'elles ont été rappelées dans l'éditorial de cette lettre d'information.

Vos contacts

Etablissement Public Territorial du bassin de la Lys (SYMSAGEL)
32, Rue de Paris 62350 ST VENANT
Tél. : 03 21 54 72 66
Fax : 03 21 54 72 61
E-mail : symsagel@sage-lys.net



Marc CORNIL
Directeur Général



David MAELLE
Responsable hydrologie et risques naturels



Hélène GUILBERT
Animatrice Erosion
Chargée de Communication



Julien DELATTRE
Animateur du SAGE

INF'EAU LYS
Publication de l'EPTB-Lys
Directeur de Publication : Marc CORNIL
Conception, réalisation : EPTB-Lys
Crédits photos : EPTB-Lys
Dépôt légal Janvier 2000
Tirage : 13 000 ex.



Edito



Le SAGE enfin !

Plus de dix ans de travail viennent d'être reconnus par l'arrêté préfectoral du 6 Août 2010 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys.

Comme cet arrêté a été publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Nord le 30 Septembre 2010, c'est depuis cette date que le SAGE de la Lys est devenu

opposable aux tiers.

Pour avoir animé de bout en bout et à titre bénévole de Février 1996 à Mai 2008 la réflexion et la concertation qui ont permis d'aboutir à ce résultat, je suis fier du travail accompli en commun et des avancées significatives dans ce domaine essentiel qu'est la gestion de l'eau dans toutes ses composantes.

C'est bien parce que nous avons compris l'urgence d'un outil pour "penser" que nous avons donné un contenu au SAGE de la Lys. C'est aussi parce que nous avons compris l'importance d'un outil pour "faire" qu'à travers le SYMSAGEL, j'ai anticipé la mise en oeuvre du volet "Risques" du SAGE en mobilisant des crédits importants pour réaliser les premiers travaux de gestion équilibrée et de protection des personnes et des biens.

Je me réjouis par ailleurs que la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (LENE) promulguée le 12 Juillet ait réaffirmé le rôle essentiel que doivent jouer les structures porteuses de SAGE surtout si, comme c'est le cas du SYMSAGEL depuis le 28 Décembre 2009, elles ont été reconnues Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Je me réjouis que cette Loi renforce le rôle de ce type de structure et permette un travail global à l'échelle du territoire, comme celui que propose le Maire de Merville dans l'article témoignage qu'il consacre dans le présent numéro à l'étude hydraulique sur la Forêt de Nieppe.

Je me réjouis enfin que la LENE ait redéfini clairement les responsabilités incombant respectivement aux CLE (Commissions Locales de l'Eau) et aux EPTB en modifiant l'article L212-4 du Code de l'Environnement, dont les deux premiers alinéas précisent que :

- "Pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE, une Commission Locale de l'Eau (CLE) est créée par le préfet";
- "La mise en oeuvre du SAGE est assurée par un Etablissement Public Territorial de Bassin..."

Il faut donc espérer que le SAGE, qui vient d'être approuvé et auquel le prochain numéro de cette lettre d'information sera consacré, trouve sa traduction dans le travail entrepris par le SYMSAGEL, devenu Etablissement Public Territorial du Bassin de la Lys (EPTB-Lys) depuis Décembre 2009.

André FLAJOLET
Président de l'EPTB-Lys
Président du Comité National de l'Eau

Le SYMSAGEL change de siège

Les services de l'EPTB-Lys (SYMSAGEL) se sont récemment installés dans les locaux de l'ancien Hospice Départemental de St Venant à l'adresse suivante :

32, Rue de Paris
62350 ST VENANT.

Les numéros de téléphone et de télécopie ainsi que l'adresse e-mail de l'EPTB demeurent inchangés.

Le présent numéro est exclusivement consacré à l'étude hydraulique et écologique que l'EPTB-Lys vient d'engager sur la Forêt de Nieppe.

L'objectif visé consiste à mieux connaître les cycles de l'eau dans la forêt et sur la partie aval du bassin de la Bourre.

Il s'agira, dans un premier temps, d'étudier le fonctionnement hydrologique et hydraulique du secteur afin de caractériser le rôle qu'il joue notamment dans le cadre de la lutte contre les crues.

Dans un second temps, l'Office National des Forêts procédera à des investigations de nature à mieux identifier le contour et l'état des zones humides de ce territoire.

A l'issue de ces investigations, les maîtres d'ouvrage seront à même de définir les modes de gestion et de programmer les aménagements de nature à préserver, voire renforcer les zones humides et les zones inondables de ce secteur dans le respect des usages qui y ont cours (suite pages suivantes).

Présentation de l'étude portant sur le fonctionnement préalable à la caractérisation des zones

Pourquoi ces études ?

Parce que cet espace constitue la dernière grande zone d'ombre dans la détermination du fonctionnement hydrologique du bassin de la Lys et que le rôle de cet espace n'est manifestement pas neutre en matière de tamponnement des crues. C'est en tous cas ce qui a été constaté lors des grandes crues des deux dernières décennies (1993, 1994, 1999 et 2005). Au cours des années écoulées, plusieurs études se sont intéressées aux bassins de la Bourre. Cela a notamment été le cas de l'étude menée par le BET Haskoning en 2003, étude que l'on peut consulter sur notre site (www.sage-lys.net). Cela étant, la Forêt de Nieppe, qui dispose d'un réseau hydraulique très maillé jalonné de plusieurs ouvrages hydrauliques importants dont le barrage des 3 planches, celui du Grand Dam et l'Ecluse de la Motte au Bois, constitue au sein de ce bassin un sujet d'étude à part entière qui nécessitait donc une commande spécifique pour pouvoir bénéficier d'un traitement à la hauteur des enjeux. Les études existantes n'ont donc pu aborder cet espace que de façon très sommaire et au final, la Forêt de Nieppe demeure un espace mal connu sur lequel on a parfois pu lire ou entendre tout et son contraire. C'est pourquoi l'EPTB-Lys SYMSAGEL a été amené à s'y intéresser. Toutefois, il ne s'agit pas seulement pour lui d'acquérir une meilleure connaissance du potentiel de ralentissement des crues de la Forêt mais aussi de considérer sa capacité à conserver l'eau pour ses besoins propres et enfin d'appréhender les problèmes rencontrés par la partie aval du bassin de la Bourre qui est particulièrement exposée au risque de sécheresse.

Les objectifs poursuivis

Il s'agit en un premier temps de comprendre le fonctionnement hydraulique de la Forêt et de ses abords en l'état actuel, en période normale, en période sèche et en période de crue. Cette connaissance permettra d'identifier les mécanismes qui déterminent le fonctionnement hydrologique du secteur et notamment la régulation des crues car il semble bien, au vu des premiers éléments de l'étude, que la Forêt stocke naturellement d'importants volumes d'eau. Une fois ces mécanismes définitivement et clairement identifiés, le comité de pilotage déterminera de quelle manière il pourrait être possible de les sauvegarder voire de les renforcer. Les investigations ont été confiées à un bureau d'études spécialisé : le BET Guigues Environnement. Contrairement à ce qui a pu être dit ici et là, l'étude n'a donc pas pour finalité d'inonder massivement la Forêt. Non. L'objectif est bien de connaître le fonctionnement et d'identifier les moyens de renforcer -si possible- les potentialités hydrologiques de cette Forêt humide en cherchant à disposer d'un panel aussi large que possible de solutions. Autrement dit, il a été demandé au bureau d'études de n'écarter aucune piste dans la conduite de ses investigations et dans l'élaboration de ses préconisations. Il n'a donc reçu aucune consigne visant à favoriser d'emblée telle ou telle solution. Préconiser d'importantes zones de stockage en Forêt pourra faire partie des conclusions du bureau d'études s'il démontre l'efficacité d'une telle proposition mais en aucun cas cela ne pourra constituer une solution unique. Il a en effet été demandé au BET Guigues de proposer un large panel de solutions et de s'intéresser aussi bien au fonctionnement en période normale qu'au fonctionnement en crue ou en étiage (sécheresse) et de considérer autant les incidences hors Forêt qu'en Forêt. Lorsque le fonctionnement hydrologique de la Forêt sera connu et qu'il sera assorti d'un panel de solutions visant à en améliorer le fonctionnement, il appartiendra au comité de pilotage chargé d'assurer le suivi de l'étude de faire le choix des dispositifs qui lui paraîtront les plus pertinents et pour la mise en oeuvre desquels il conviendra de trouver des financements.

Quels que soient la nature ou l'objet des aménagements proposés, il n'est donc pas question que ceux-ci soient de nature à compromettre tout ou partie de l'équilibre écologique forestier. A cet égard, les associations et structures qui constituent le comité de pilotage (ONF, Nord Nature, Conservatoire des Sites Naturels...), interviendront en qualité d'experts pour rendre un avis éclairé sur l'incidence des solutions proposées. De manière plus globale, l'EPTB-Lys souhaite que toutes les solutions à même de renforcer le rôle de la Forêt dans la lutte contre les inondations soient examinées mais il n'a pas l'intention d'imposer la réalisation de dispositifs qui porteraient atteinte à l'équilibre écologique du massif forestier. Cela serait d'ailleurs contraire aux dispositions du SAGE et aux missions de l'EPTB et notamment celle qui vise à préserver les zones humides. Il convient d'insister également sur le fait que cette étude ne se limite pas à la Forêt de Nieppe mais bien à toute la partie aval du bassin de la Bourre et ses interactions avec la Lys Canalisée.

Pourquoi l'approche Zones Humides a-t-elle été dissociée des investigations hydrauliques ?

Il est vrai que lors de la préparation de cette étude, nous nous sommes intéressés autant aux approches hydrauliques qu'aux approches environnementales. La Forêt de Nieppe est en effet identifiée dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eau (SDAGE) comme la principale zone à dominante humide du bassin. Or, la préservation et la restauration des zones humides sont parmi les principales missions des EPTB. Ceci est d'autant plus important que la zone humide de la Forêt de Nieppe est mal connue et qu'elle a subi depuis des siècles de fortes modifications liées à la navigation (la Bourre a longtemps été naviguée jusqu'à Hazebrouck) et à l'exploitation du bois. Après discussion avec le Conservatoire des Sites Naturels, avec le Conservatoire Botanique de Bailleul et surtout avec l'Office National des Forêts, gestionnaire de cet espace, il a été convenu que le traitement de l'aspect humide de la Forêt, notamment par la réalisation d'investigations propres à caractériser précisément l'enveloppe de la zone humide, interviendrait en un second temps et serait porté par l'ONF. Pour autant, certaines investigations réalisées à des fins hydrologiques, comme les investigations pédologiques, ont permis de consolider la préparation de cette seconde étape. En effet, les 40 sondages pédologiques réalisés afin de déterminer la conductivité hydraulique des sols, ont permis d'identifier -sur chaque sondage- la présence d'eau dans la couche superficielle du sol, ce qui est l'un des éléments qui devrait permettre, le moment venu, un classement en Zone Humide, le statut de zone humide étant plus protecteur que celui de « zone à dominante humide ». Par ailleurs, l'EPTB-Lys SYMSAGEL a mandaté l'entreprise Biotope, spécialisée en investigations écologiques, pour qu'elle identifie les zones humides remarquables autour de la Forêt. Biotope a concentré ses investigations sur la zone comprise entre la forêt et la Lys Canalisée afin d'identifier les zones humides faisant office d'interface écologique entre ces deux ensembles (forêt et rivière) au regard du seul critère floristique.

Engagée en Février 2010, cette étude, qui est financée à 70 % par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, devrait être finalisée pour sa partie hydraulique en Juin 2011. Quant à l'étude purement écologique relative à la caractérisation et à la définition de la zone humide, elle n'est encore qu'en phase de préparation.

Marc CORNIL, Directeur Général de l'EPTB-Lys (SYMSAGEL)

Témoignages des élus des communes concernées par l'étude



La commune de Morbecque se situe en amont de la forêt de Nieppe.

Le bourg de Morbecque se situe majoritairement sur le versant de la vallée de la Lys, en surplomb de la Forêt, mais une partie des hameaux Morbecquois sont en contact direct et à la même altitude que la Forêt.

La commune est concernée par un important réseau de becques, fossés et rivières qui communiquent avec la Forêt Domaniale. Les canaux d'Hazebrouck, du Préavin, de la Nieppe et la Bourre sont les principaux émissaires qui traversent la commune.

Aussi, Morbecque est très intéressée par l'étude en cours qui doit permettre de comprendre et d'optimiser le fonctionnement de ce réseau dense et tenter d'apporter des pistes pour en optimiser le fonctionnement.

Récemment, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Lys (PAPI - Lys), a permis au SYMSAGEL et à l'USAN de moderniser les barrages de la Motte au Bois et du Grand Dam, ce qui constitue indéniablement une première étape capitale dans la lutte contre les inondations que subit notre secteur.

Il est toutefois urgent de s'intéresser désormais à la gestion de l'ensemble du linéaire et aux ouvrages qui n'ont pas encore été traités, comme le barrage des trois planches afin de déterminer de quelle manière il est encore possible de réduire la vulnérabilité de secteurs comme le Parc.

Je suis par ailleurs convaincu que l'EPTB-Lys, qui travaille en liaison avec les élus et avec l'ONF, est en capacité de trouver des potentiels de stockage dans et autour de la Forêt, qui ne compromettent pas la survie de la Forêt. On peut en effet imaginer qu'un stockage d'eau trop massif et trop long en forêt risquerait de compromettre un grand nombre d'essences.

Il est toutefois certainement possible, non seulement d'optimiser la gestion du massif dans une optique globale mais aussi de trouver une multitude de micro-stockages ou de mieux exploiter le réseau de fossés, très important en forêt, de manière à favoriser des stockages sans compromettre le patrimoine forestier.

Enfin, la démarche en cours ne sera pleinement efficace que si elle s'inscrit en complémentarité des aménagements qu'il conviendra de réaliser sur les versants et que l'USAN et l'EPTB-Lys envisagent actuellement à Borre et Steenbecque notamment.

Max HERBAUX, Maire de Morbecque



La commune d'Haverskerque se situe en aval de la Forêt de Nieppe. Elle est traversée par la Vieille-Lys, ainsi que par plusieurs Berquigneuls qui écoulent une partie des eaux de la Forêt vers la Lys Canalisée. L'entretien de ces cours d'eau dans la commune ne fait pas défaut et est confiée à l'USAN.

Le territoire communal est également jalonné par plusieurs zones humides ainsi que par un certain nombre de zones naturelles d'expansion de crues qu'il est essentiel de préserver.

Malgré l'existence de ces éléments de connaissance, il faut bien admettre que le fonctionnement hydraulique du secteur présente encore de nombreuses zones d'ombre et les haverskerquois sont souvent surpris par la quantité d'eau qui arrive par les Berquigneuls lors des périodes de forte pluviométrie.

J'espère que l'étude menée par le cabinet Guigues, pour le compte de l'EPTB-Lys, permettra de lever les dernières zones d'ombre et que des aménagements pourront être réalisés à l'issue de cette étude afin de réduire les débits et volumes d'eau qui s'écoulent vers Haverskerque via les Berquigneuls. Ces aménagements ne seraient pas forcément conséquents mais on peut imaginer que des restrictions de section sur les principaux drains seraient de nature à améliorer la situation sur Haverskerque.

Enfin, sur un sujet connexe, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) prévoit la restauration d'un vannage entre la Lys Canalisée et la Vieille Lys. Cette opération sera certainement de nature à réduire la vulnérabilité de la commune face aux crues de la Lys Canalisée. Nous nous trouvons donc certainement à la veille d'avancées significatives et prometteuses.

Hubert BOUQUET, Maire d'Haverskerque



Dans la lutte contre les inondations, la Forêt de Nieppe a toujours fait l'objet d'avis aussi divergents que variés.

Cette forêt domaniale de plus de 2 600 Ha dont la gestion est assumée par l'ONF s'inscrit dans la partie aval du bassin de la Bourre, c'est dire la tentation de l'utiliser en cas d'inondations. Comment ? Par quels moyens ? Est-ce possible ?

Voilà les questions que nous nous sommes posées ; c'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'EPTB-Lys (SYMSAGEL) de faire une étude hydraulique sur ce site ainsi que sur les canaux amont de la Bourre et notamment la Grande Steenbecque souvent très virulente en cas de crue.

Nous sommes en effet persuadés qu'il faut réfléchir en termes de bassin compte tenu des ruptures de pente entre l'amont et l'aval. Les lisières de la forêt sont soulignées par des canaux et fossés sur des distances importantes ; en dehors des cours d'eau bien connus, à l'intérieur de la forêt une multitude de fossés (plusieurs dizaines de km) en limite des parcelles (appelés d'ailleurs fossés de coupe...) sont aujourd'hui négligés et très mal entretenus.

Nous attendons de l'étude qu'elle définisse si ce réseau de fossés peut permettre de stocker des volumes d'eau importants après d'éventuels travaux de calibrage tout en précisant les lieux de déversement dans la forêt mais aussi les points d'évacuation qu'il faudra gérer car n'oublions pas la protection des communes voisines, notamment Haverskerque.

Nous sommes persuadés que la lutte contre les inondations passe par des retenues en amont (c'est la création de zones d'expansion, le remplacement d'ouvrages vétustes comme la modernisation des écluses de la Motte au Bois et du Grand Dam) mais aussi par un recalibrage accru et sévère de cours d'eau et fossés existant en aval afin de trouver des volumes naturels de stockage.

La forêt peut-elle contribuer à cette mission sans compromettre son patrimoine ? C'est la réponse que nous attendons de cette étude.

Maurice PETITPREZ, Président du Syndicat de la Bourre



J'habite depuis 35 ans à quelques kilomètres de cette forêt et l'observation attentive des niveaux d'eau dans ma rue (inondée environ tous les 3 ans durant 25 ans) et en forêt (où de vastes zones marécageuses voient leur niveau d'eau varier régulièrement) me font penser que cette forêt ne retient plus l'eau comme elle le faisait auparavant. Depuis les années 80, en période de forte pluviosité, il apparaît clairement que l'eau reste moins longtemps en forêt et que donc elle arrive plus vite sur le territoire des communes en bord de la Lys, au sud de la forêt.

1) Historique :

Déjà sur les cartes de Cassini vieilles de 3 siècles, la forêt de Nieppe (qui n'a globalement pas changé de forme depuis cette date), ses alentours et les bords de la Lys sont présentés comme des zones humides. Cela n'a pratiquement pas changé jusque 1980. A partir de cette date, des travaux de drainage de la forêt ont été réalisés petit à petit. Ils consistaient pour l'essentiel à recréer (en profondeur et en largeur) les Berquigneuls (cours d'eau « naturels » traversant la forêt du nord au sud) et le fossé de ceinture de la forêt. Le résultat a été clair : le niveau moyen de la nappe d'eau de surface a été abaissé d'environ 1m à 1,5m. Il est apparu alors un dépérissement du chêne pédonculé dans cette forêt ; dépérissement dont une des causes vraisemblables est cet abaissement de la nappe d'eau de surface. Devant ce dépérissement de milliers de chênes il aurait été possible de remonter le niveau des exutoires d'eau de la forêt à leur niveau antérieur, mais cela n'a pas été fait. Il est vrai que moins d'eau en forêt augmente le prix de vente du bois (plus facile à sortir de la forêt) et du gibier (plus nombreux) qui y vit.

2) Un ensemble naturel unique :

Cette forêt et ses alentours constituent une zone humide c'est-à-dire un lieu de rencontre de 3 des 4 éléments qui, dès le moyen âge, sont apparus aux hommes comme fondamentaux : l'air, la terre et l'eau. C'est dire que les zones humides constituent des réservoirs de biodiversité remarquables pourvu que les interventions humaines y soient très légères. Les spécialistes estiment que dans notre région, les surfaces occupées par les zones humides ont régressé de 30 % du territoire à 2% en quelques siècles. Mais les zones humides n'ont pas qu'une fonction biologique, elles ont aussi une fonction de « zone tampon ». En effet, leur capacité naturelle à retenir l'eau qui y arrive en fait des zones naturelles de stockage d'eau en période de crue. Cette eau qui y est retenue s'évacue lentement une fois la crue passée. A ce titre là, elles sont fondamentales dans la lutte contre les inondations des communes situées en aval. De plus, ce fonctionnement naturel se répétant depuis des centaines de milliers d'années, les plantes et les animaux qui y vivent sont en harmonie avec ces mouvements d'eau.

3) La rivière sort de son lit :

Toutes les cours d'eau ont un lit mineur où ils coulent en permanence et un lit majeur où ils s'étalent en période de crue. C'est-à-dire que la crue est un phénomène naturel lors duquel des prairies sont noyées.

Elles portent alors le nom de prés inondables et on y trouve une végétation et une faune typiques de ces zones noyées durant une certaine période de l'année. Construire des maisons dans ces secteurs a été une erreur.

Pour ce qui est de la Lys, à partir d'Aire sur la Lys, elle coule dans une plaine et donc, en période de crue, elle s'étale sur des superficies importantes.

4) L'aménagement hydraulique :

Lorsque l'on est responsable d'un terrain (champ, commune, ...), le moyen le plus simple d'y éviter les inondations est d'évacuer le plus vite possible l'eau qui y arrive vers le point le plus bas de ce terrain. Cette méthode, très égoïste, a toujours été mise en œuvre. Depuis quelques dizaines d'années, la multiplication des pelleteuses hydrauliques a décuplé les effets de cette méthode, notamment sur des affluents de la Lys (La Bourre, ...) qui ont vu leurs lits mineurs recréés, élargis et dont les bords ont même à certains endroits été garnis de parapets de terre. Ces parapets avaient pour but d'éviter l'étalement de l'eau dans le lit majeur et ainsi d'augmenter la valeur de ces terres. Le résultat a été clair : des arrivées d'eau plus brutales en aval de ces travaux.

5) Retenir l'eau :

Une seule méthode, préconisée depuis des dizaines d'années par les écologistes, permet de gérer de manière harmonieuse cet excès d'eau : retenir l'eau en amont pour la relâcher plus tard, après le passage de la crue. Cette méthode est en cours d'application avec la création de ZEC (zones d'expansions de crues) sur la Bourre, à hauteur d'Hazebrouck. Paradoxalement, c'est avec cette artificialisation que l'on va essayer de recréer le fonctionnement naturel antérieur de ce cours d'eau qui pouvait, avant, s'étendre largement hors de son lit mineur, à cet endroit.

6) Inonder la forêt ?

L'idée d'augmenter le potentiel de stockage en forêt de Nieppe en période de crue avait déjà été évoquée par des élus lors des grandes inondations de 1993.

On peut effectivement penser que cela baisserait le niveau des eaux dans de nombreuses communes du bord de Lys lors d'évènements pluvieux importants comme le démontrera peut-être l'étude de l'EPTB-Lys. Mais, en même temps, ce stockage supplémentaire en forêt peut être très préjudiciable à ce territoire qualifié de « Zone humide prioritaire » dans le Schéma D'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) de 1996.

Il est donc hors de question que le réglage du niveau d'eau en forêt soit du ressort de spécialistes en hydraulique. Il faut, au contraire, que la gestion du niveau soit définie et mise en œuvre exclusivement par une structure officielle en charge de la conservation de la nature ; par exemple le « Conservatoire des Sites Naturels du Nord Pas de Calais ».

Alain VAILLANT, Fédération Nord Nature Environnement

hydrologique de la Forêt de Nieppe et de l'étude humides de cette Forêt qui s'engagent

Le Comité de Pilotage chargé du suivi de l'étude est constitué comme suit :

EPTB-Lys (SYMSAGEL)

ONF

Agence de l'Eau Artois-Picardie

USAN et Syndicat de la Bourre

Communes de : Morbecque, Hazebrouck, Haverskerque, Merville, Thiennes, Vieux Berquin

Services : DREAL, DDTM 59, Conseil Régional, Conseil Général du Nord

Associations : Nord Nature, Agir ensemble pour notre environnement (Haverskerque), Morbecque Environnement

Conservatoire des sites naturels Nord-Pas de Calais

Fédération de chasse

Fédération de pêche

Chambre d'Agriculture

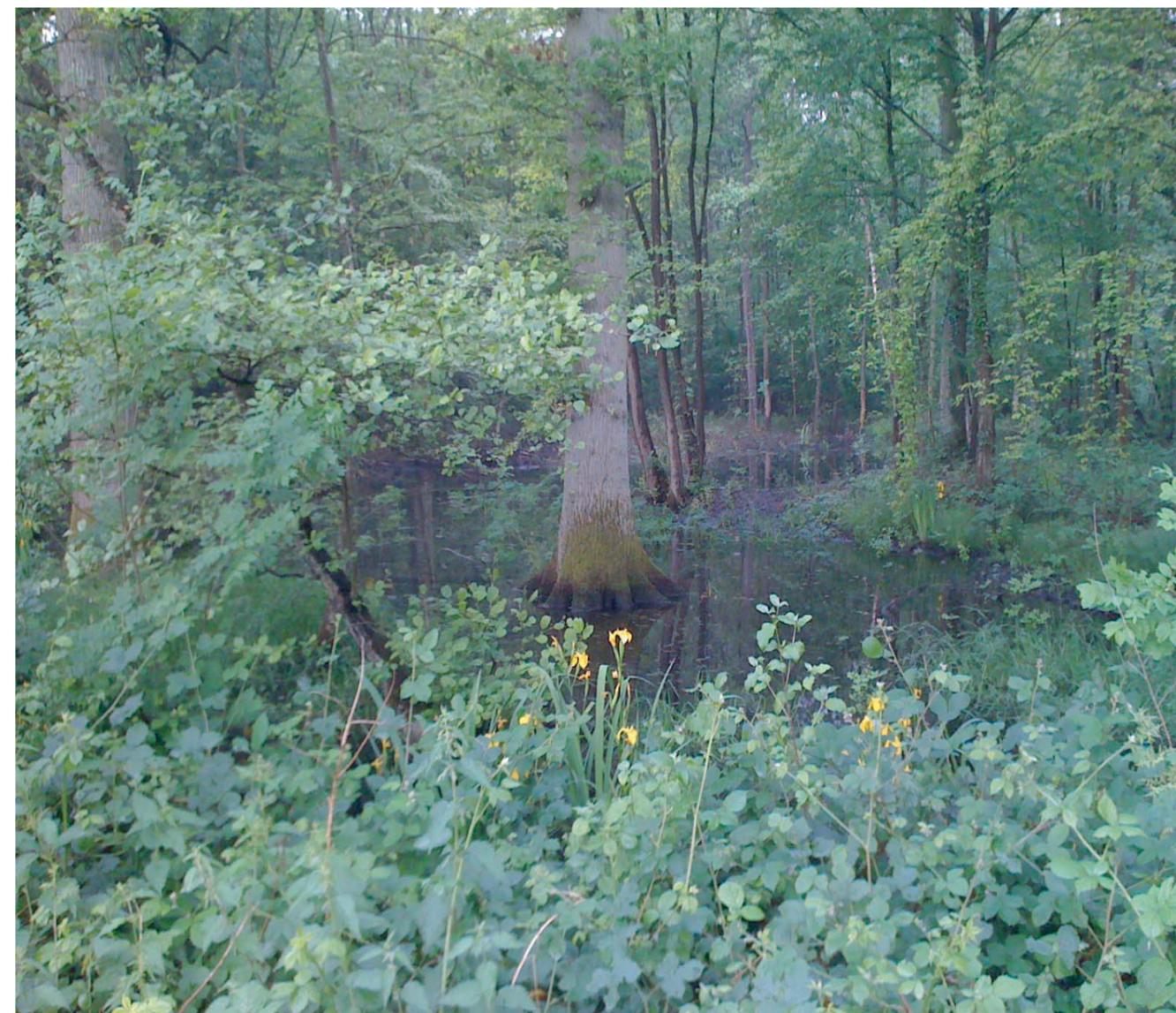


Photo du 14 Juin 2010



L'association Agir Ensemble pour notre Environnement d'HAVERSKERQUE a pour objectif de :

. Veiller à la préservation de la qualité de vie, du cadre de vie et des intérêts collectifs des habitants.

. Promouvoir toutes actions visant à la protection, la défense et l'éducation à l'environnement, sur la commune et ses environs.

La forêt de Nieppe ne fait pas partie du territoire communal. Elle est pourtant une des frontières naturelles du village, tout comme le cours d'eau 'la Vieille Lys'. Dès leur plus jeune âge, les Haverskerquois apprennent à apprécier cet environnement privilégié. Nous vivons avec ces deux éléments et nous en tirons profit. Elle est l'unique poumon vert entre LILLE et DUNKERQUE.

Depuis déjà quelques années, les élus ont mis à l'étude le projet d'utiliser certaines zones de la forêt en zone d'expansion de crue. L'association répond : pourquoi pas mais sous certaines conditions.

Le réseau hydraulique du village draine une partie des eaux de surface de la forêt avec comme exutoire principal « la Vieille Lys ». Il faut y ajouter les différents cours d'eau appelés BERQUIGNEULS qui traversent la forêt.

Autrefois, il existait des infrastructures qui régulaient l'écoulement des eaux afin de permettre à l'aval de prendre le temps d'évacuer le trop plein. Elles ont été vandalisées. Aujourd'hui, vous l'aurez compris, nous sommes dans la situation où l'écoulement des eaux de la forêt aggrave le risque d'inondation sur la commune d'Haverskerque et sur les communes voisines.

Seule une étude hydraulique peut répondre à cette question. Le véritable enjeu est de trouver le bon équilibre entre le respect environnemental du domaine forestier (dernière forêt humide au Nord de PARIS) et le projet de rétention et d'évacuation des eaux de l'amont vers l'aval. Le SYMSAGEL donne la parole aux associations telles que Nord Nature. Il s'appuiera sur la connaissance du Conservatoire botanique de BAILLEUL. Cependant le principal interlocuteur reste l'ONF.

Nous gardons l'espoir que l'exploitation économique de la forêt ne prendra pas le pas sur la protection environnementale. Il faut protéger un massif forestier d'une telle richesse écologique. Nous rappelons que seule une régulation de l'écoulement des eaux, parfois simple et peu coûteuse à réaliser, pourrait à la fois permettre la réalisation de ce projet et protéger les communes situées en aval de la forêt.

Le Président, Jean Michel GALLOIS

Présentation de la Forêt de Nieppe

La région Nord - Pas de Calais est la moins boisée de France parce que la richesse des sols et l'absence de relief ont longtemps favorisé la valorisation des terres par l'agriculture et ce, au dépens de la forêt qui s'est trouvée cantonnée aux zones les plus pauvres ou les moins accessibles. Cela est notamment vrai pour la Flandre dont le taux de boisement n'atteint pas 3 % (en France : 28 %) et où le seul massif forestier d'importance de cette région naturelle, la forêt domaniale de Nieppe, n'a pu se maintenir que grâce aux ordonnances et règlements qui se sont succédés depuis le Moyen - Age pour d'abord garantir à ses nobles propriétaires un approvisionnement en gibier et la fourniture de bois de chauffage, puis celle de bois d'œuvre.

Avec ses 2 600 ha, la forêt domaniale de Nieppe est de loin le plus grand massif forestier de l'arrondissement de Dunkerque. Elle s'étend dans la plaine de Lys sur des sols majoritairement argileux, donc très peu perméables. Son altitude varie entre 15 et 19 mètres, c'est donc une forêt à très faible dénivelé (2 ou 3 mètres maximum du nord au sud, soit une pente de l'ordre de 0,125 ‰). La forêt de Nieppe occupe une région basse marécageuse qu'il a fallu drainer et entretenir : ainsi les fossés de parcelles ont été mis en place au Moyen - Age par les moines, dès le XI^{ème} siècle.

La gestion de cette forêt, qui appartient au domaine privé de l'Etat, est confiée à l'Office national des forêts à travers le Code forestier. Elle consiste à concilier les objectifs de protection des milieux naturels, de mise en valeur économique des ressources renouvelables, dont le bois, et d'ouverture au public, tout en veillant à la transmission aux générations futures d'un bien au moins équivalent. Cette garantie est apportée notamment par le plan de gestion de la forêt qui vise l'amélioration et le renouvellement continu des peuplements dans le respect des grands équilibres écologiques, économiques et sociaux.

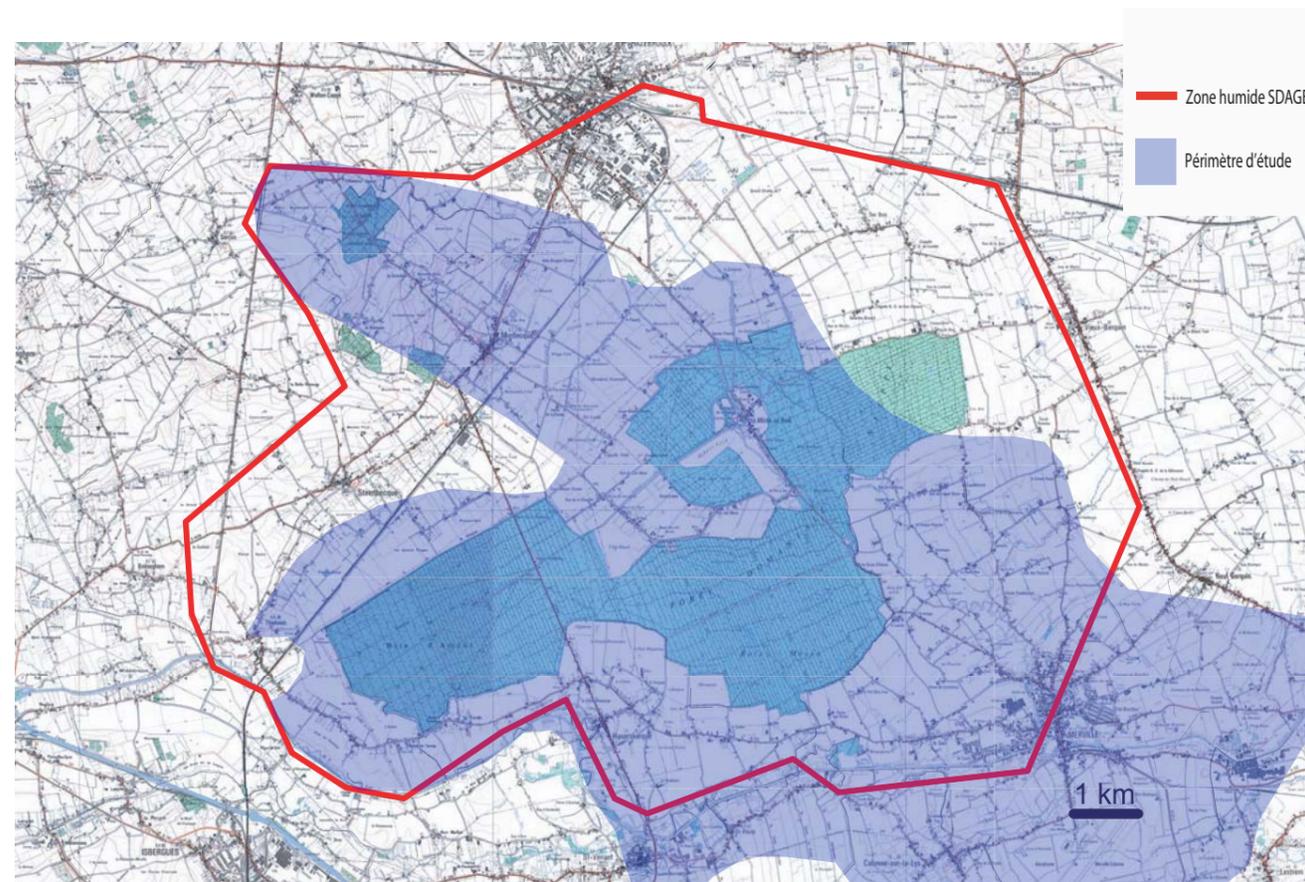
Aucune cartographie d'habitats n'existe sur le massif. La forêt "primitive" avant drainage était une aulnaie - frênaie - ornaie, de gradient méso hygrophile. Le nom du massif signifie d'ailleurs "forêt du ruisseau aux ormes" en Flamand. Façonnée par l'homme depuis des siècles, comme toutes les forêts de plaine en France, elle est aujourd'hui constituée principalement de chênaies pédonculée - charmaie à frêne qui oscillent entre des gradients hydriques allant de frais à hygrocline. Des zones humides, c'est-à-dire des végétations hygrophiles ou méso hygrophiles type aulnaie - frênaie et aulnaie - saulaie existent au sein du massif. Ces dernières seraient à cartographier précisément, sur la base de relevés scientifiques, de manière à mener une gestion fine, adaptée et attentive aux spécificités et richesses de ces milieux.

Des dépérissements importants de chênes pédonculés, à priori liés au déficit d'eau en été, ont été observés par le passé. L'aménagement forestier, validé par arrêté du ministre en charge des forêts le 26 mai 1993, prévoit de porter à long terme la part du chêne sessile, moins exigeant en eau, de 2 % aujourd'hui à 35 %, de ramener celle du chêne pédonculé de 48 % à 35 %, de maintenir celle du frêne autour de 20 %. Ce plan de gestion prévoit également l'amélioration de la desserte forestière via la création de pistes empierrées pour la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, notamment la préservation des sols, premier capital de la forêt.

Si les arbres ont, comme nous, un besoin vital d'eau pour se développer, ils ne peuvent survivre à un ennoiment prolongé. Saules et aulnes ont développé des stratégies leur permettant d'éviter l'asphyxie par noyade mais la plupart des autres essences forestières ne peuvent s'installer qu'une fois les niveaux d'eau maîtrisés...

La forêt domaniale de Nieppe, telle que nous la connaissons, est donc le résultat d'une volonté ancestrale de préservation et du patient travail des forestiers, dont nous profitons tous aujourd'hui.

En effet, les nombreux bénéfices apportés par la gestion forestière, sont depuis plusieurs années, au cœur des enjeux de développement durable : filière bois et emplois, lutte contre les changements climatiques, protection des ressources naturelles -dont les plus importantes sont la biodiversité, l'eau, l'air, les sols - équilibre des paysages, accueil du public en milieu naturel et tourisme de nature, pour ne citer que les plus importants ou les plus visibles. La gestion forestière "à la française" est ainsi un véritable laboratoire grandeur nature de la gestion durable, telle qu'imaginée par les pères du concept à la fin du XX^{ème} siècle. Et si on fouille un peu dans l'histoire, on redécouvre que le Roi Philippe VI de Valois, dans son Ordonnance de Brunoy 1346, posait déjà les principes de gestion durable pour les forêts de l'époque : « *Les mestres des forez enqueront et visiteront toutes les forez et bois qui y sont, et les ventes qui y sont à faire, eû regart à ce que lesdites forez et bois se puissent perpétuellement soustenir en bon estat* ».



Ainsi *gestion* et *soutenable* constituent deux piliers anciens mais fondamentaux de la longue tradition des forestiers.

Cette gestion équilibrée est une chance pour les forêts et leurs territoires. Objets précieux, dont les forestiers sont les premiers garants, les forêts deviennent du même coup supports de nombreux projets, pas toujours compatibles, parfois très contradictoires, où chaque opérateur, légitime dans sa compétence et son action "sectorielle", n'a souvent qu'une vision réduite des différents enjeux.

L'Office national des forêts a alors ce rôle fondamental d'arbitrage entre les différents usages, dans le respect des grands équilibres et selon une logique de gestion intégrée.

L'ONF, au titre des missions confiées par l'Etat et de sa politique environnementale, est responsable de la protection des ressources naturelles, dont les zones humides en forêt domaniale constituent l'une des grandes richesses. Bien sûr, ses spécialistes ne travaillent pas seuls, et sur de nombreux sujets, l'ONF s'entoure et s'enrichit de l'expertise d'autres partenaires institutionnels, associatifs ou scientifiques. Ainsi, plusieurs programmes de restauration de mares ont été réalisés et les inventaires menés depuis par les spécialistes régionaux et locaux ont montré toute la richesse faunistique et floristique des mares de la forêt de Nieppe.

L'étude actuellement pilotée par le Symsagel vise à étudier les possibilités de stockage d'eau en forêt de Nieppe. Aujourd'hui cette forêt, comme d'autres forêts, est un tampon naturel des crues hivernales. Ce tamponnement des crues pourrait peut-être être amélioré. Par exemple, l'entretien des fossés, qui a été totalement négligé de 1920 à 1939 après les coupes rases de la première guerre mondiale, a freiné la dynamique du repeuplement de la forêt. Ces fossés sont aujourd'hui en grande partie comblés. Restaurés et entretenus, ils représentent une capacité de stockage non négligeable pour gérer les crues et lutter contre les risques d'inondation amont et aval autour de la forêt.

Pour les forestiers, une chose semble évidente : ces questions doivent s'étudier aux bonnes échelles (bassin versant et leurs sous-systèmes), et les solutions qui se cantonneraient aux seules limites de la forêt seraient probablement inefficaces, peu durables, et au détriment de la qualité et de la résistance de cet écosystème forestier si particulier et des nombreux services locaux et sociétaux qu'il rend continuellement. Cela est d'autant plus vraisemblable que les causes d'inondations sont globalement et de manière consensuelle et partagée identifiées hors forêt.

Et puis le non renouvellement des peuplements, les dépérissements massifs liés au manque ou au trop plein d'eau, entraînant incidemment la disparition et l'absence d'arbres, nous priveraient de pompes à eau (et à carbone !) très efficaces, naturelles, et peu coûteuses.

Bertrand WIMMERS, Directeur de l'Agence Nord/Pas-de-Calais de l'Office National des Forêts